

Paris, le 14 mai 2025

AVIS INTERNET
NATIXIS ESG PEA
(FR0013196672)

Nous vous informons des modifications suivantes :

1. Modification du taux d'alignement à la taxonomie

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement aligné sur la taxonomie passe de 0% à 3%.

2. Révision du critère de sélection des fonds sous-jacents

La société de gestion a décidé de réviser le critère de sélectivité des fonds sous-jacents en prenant dorénavant en compte :

- des fonds qui respectent la politique d'exclusion du délégataire de gestion financière,
- dont la notation est « élevée » ou « moyenne », à hauteur de 70% (au lieu de 90%) minimum de l'actif net du Fonds,
- dont la notation est « basique » pour un maximum de 30% (au lieu de 10%) de l'actif net du Fonds à condition qu'ils détiennent le label français ISR.

Ces modifications entreront en vigueur le 19 mai 2025.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC) et prospectus intégrant l'annexe SFDR) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS